



le 05 septembre 2015

**Le maire
aux habitant(e)s
de L'Huisserie**

Objet : création d'un centre municipal de santé à L'Huisserie

Madame, Monsieur,

L'accès à la santé est une préoccupation pour tous. **Bénéficiaire des services d'un médecin, généraliste ou spécialiste, est une nécessité pour bien vivre au quotidien.** Cette préoccupation ne posait pas de difficultés jusqu'à une période récente.

Aujourd'hui, depuis que les difficultés d'accès aux soins se font jour, les habitants sont le plus souvent démunis. Ils ne savent pas vers qui s'orienter et s'adressent, en dernier recours, à la mairie. Cela a été le cas lorsque nous n'avions plus de dentistes à L'Huisserie. C'est aussi ce qui se déroule actuellement dans une commune proche qui vient de voir partir son médecin généraliste.

De nombreuses autres communes en France vivent des situations analogues. Elles doivent prendre des dispositions pour les éviter. Veiller à la présence de services est une de leurs missions dans le cadre de l'aménagement du territoire. On pourrait par la suite leur reprocher ce manque de prévoyance.

Dès 2006/2007, le département de la Mayenne faisait le constat d'une démographie médicale très préoccupante. La densité de médecins généralistes était de 80 pour 100 000 habitants, la plus faible des départements de la région des Pays-de-la-Loire et nettement inférieure à la moyenne nationale égale à 110 pour 100 000 habitants (soit - 29%). Les publications et les interventions récentes dans la presse, y compris de responsables en matière de santé de notre département, montrent que la situation ne s'améliore pas. Elle s'est même aggravée et devient très préoccupante.

Dès 2009, nous avons été attentifs à cette situation. Des contacts ont été engagés avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui est un service de l'État, le département, l'ordre des médecins, les caisses d'assurance maladie et les communes environnantes.

Le constat avait mis en évidence le fort déclin de la démographie médicale sur notre territoire, face à des besoins en matière de santé allant croissants du fait du vieillissement de la population. **La situation risquait même de s'aggraver compte tenu de la pyramide des âges des médecins en place.**

Nous avons alors engagé un projet de maison de santé pluridisciplinaire avec les médecins et les autres professionnels de santé. Cette démarche s'inspirait de ce qui avait été fait sur d'autres territoires : Louverné, Meslay-du-Maine, Bonchamp, etc.

Nous avons également conçu l'organisation des nouveaux locaux en concertation avec les professionnels de santé de L'Huisserie. Dans les prochains mois, la construction arrivera d'ailleurs à son terme.

Depuis 2009, nous constatons que les départs en retraite des médecins de notre territoire se sont poursuivis et d'autres sont attendus dans un avenir très proche. Un seul médecin est arrivé, et notre commune, qui a compté jusqu'à quatre médecins, n'en a aujourd'hui plus que deux.

De plus, les deux généralistes de L'Huisserie nous ont fait savoir qu'ils ne souhaitent pas s'inscrire dans la démarche préconisée par l'ARS en matière de projet de santé, créant ainsi une situation qui ne permettrait plus à la commune de bénéficier des subventions de la région. Nous respectons ce choix. C'est une expression de la liberté de chacun.

Cependant nous avons l'obligation de réussir le projet en cours pour préserver, sur le long terme, une offre de soins de proximité.

Il existe une autre possibilité d'organisation que la maison de santé pluridisciplinaire ; celle-ci est mise en place dans un nombre important de communes en France. **Il s'agit de la création d'un centre municipal de santé.**

Il a pour objet de prendre en compte les besoins de la population mais aussi de répondre à l'attente d'une part importante de la nouvelle génération de médecins généralistes qui ne souhaitent pas s'installer et préfèrent un statut de salarié.

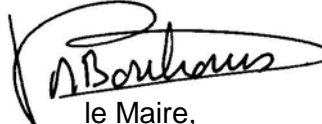
Dans un centre municipal de santé, les médecins sont payés par la commune. Le centre municipal de santé est coordonné par un médecin salarié qui a la charge de faire fonctionner la structure et de piloter un véritable projet de santé prenant en compte les besoins spécifiques du territoire.

Les ressources financières de cette structure sont identiques à celles des cabinets médicaux. Elle a vocation à trouver son équilibre financier de fonctionnement.

Parallèlement et dans les mêmes locaux du centre municipal de santé, les autres professions médicales peuvent exercer leur activité dans un cadre libéral, tout en travaillant en concertation étroite avec les médecins du centre de santé. Par ailleurs, les médecins libéraux et les autres professions de santé qui le souhaitent peuvent continuer d'exercer leur métier dans leurs locaux, comme ils l'ont toujours fait. Ce cadre respecte la liberté de chacun, tout en permettant à la collectivité de s'organiser.

C'est dans ce contexte que l'équipe municipale a fait le choix de créer un centre municipal de santé. Ainsi, tout en respectant la liberté de chacun, nous agissons pour permettre aux habitants de notre territoire un accès aux soins dans les meilleures conditions.

De cette façon, l'avenir pourra être abordé avec davantage de sérénité dans ce domaine. Vous pouvez compter sur notre mobilisation pour faire réussir ce projet. Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.


le Maire,
Jean Marc BOUHOURS